

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)**  
**Département du Cher**

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 018-211802236-20240916-20240916\_04-DE



**Délibération n° :  
20240916-04**

**Nomenclature : 3.2.**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 18  
présents : 14  
votants : 16

**OBJET**

**Approbation pour procéder à l'enquête  
publique préalable à l'aliénation d'un délaissé  
du chemin rural situé à La Picotine**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY,  
régulièrement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni en séance  
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice  
CHOLLET, Maire

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 12/09/2024

*Etaient présents* : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD, Christel BENARD,  
Fabrice CHOLLET, Florence CLAVIER, Céline COMPAIN, Laurent  
GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie OSWALD, Laurence  
PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François THOMAS,  
Marie-Christine VERDIER

*Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir* :

François-Régis THINAT, pouvoir donné à François THOMAS

Florence BARONNET, pouvoir donné à Laurence PAJON

*Etaient absents et excusés* : Eva BOURILLON, Claude GEORGES

Secrétaire de séance : Marie-Christine VERDIER

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;

**Considérant** les motifs exposés dans le rapport de M. GITTON  
reproduit ci-dessous :

*Les riverains d'un délaissé de chemin rural situé à La Picotine ont  
proposé à la commune d'échanger des portions de parcelles situées le  
long de la Rue de la Picotine contre un délaissé de chemin rural situé  
à La Picotine, tous les frais de transactions étant à leur charge.*

*Ce délaissé du chemin rural sans nom situé à La Picotine entre le  
chemin rural du Carroir de la Jeunée aux Roches et la Rue de la  
Picotine n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de  
l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entretien pour la  
collectivité. Le délaissé de ce chemin est situé devant les n°7 et 9 Rue  
de la Picotine.*

*L'aliénation de cette portion de chemin rural, prioritairement aux  
riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, il  
convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce  
bien du domaine privé de la commune ;*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher**

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 018-211802236-20240916-20240916\_04-DE

**S'LO**

**Délibération n° :  
20240916-04**

Après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, décide de :

- **procéder** à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un délaissé du chemin rural située à La Picotine selon le plan présenté en annexe,
- **autoriser M. le maire** à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait à Saint Martin d'Auxigny et délibéré au jour, mois et an susdits

Le Maire

La Secrétaire de séance

Fabrice CHOLLET

Marie-Christine VERDIER



Diffusion sur le site internet de la commune le : **18 SEP. 2024**

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

SLO

ID : 018-211802236-20240916-20240916\_04-DE

## Photo aérienne portion de chemin rural à vendre à La Picotine

